## Vœu en faveur du maintien des rectorats de Toulouse et de Montpellier

Présenté par Gilles Craspay et amendé par le groupe radical et apparentés

Le 7 décembre 2018

Le 8 novembre 2017, la Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique VIDAL, et le Ministre de l'Education Nationale, Jean-Michel BLANQUER, ont confié à une mission nationale, composée d'un conseiller d'Etat, d'un recteur et de deux inspecteurs généraux de l'administration, le soin de « proposer différents scénarios possibles relatifs à l'organisation territoriale » des services déconcentrés de leurs ministères respectifs.

Cette mission a achevé ses travaux en mars 2018 et rendu ses conclusions dans le cadre du rapport Weil, porté à la connaissance du public deux mois plus tard. Ce rapport préconise l'alignement des académies métropolitaines (actuellement au nombre de 26) sur le périmètre des nouvelles régions administratives issues du redécoupage de 2015, soit une réorganisation autour de 13 grandes académies.

Au début de l'été, le ministre de l'Education nationale a indiqué vouloir suivre les préconisations du rapport Weil et précisé que la réorganisation, prévue pour 2020, s'appuiera sur les propositions formulées d'ici janvier 2019 par les rectrices et recteurs des régions académiques et qu'elle se fera « par étapes successives (...) en accord avec les collectivités », ajoutant qu'elle « n'a pas vocation à être strictement identique » sur tout le territoire.

En ce qui concerne la Région Occitanie, la mise en œuvre des préconisations contenues dans le rapport Weil conduirait à la fusion des actuelles académies de Toulouse (8 départements) et de Montpellier (5 départements) ainsi qu'à la mise en place d'un rectorat unique à Montpellier (actuel siège de la région académique) alors que le rectorat de Toulouse a emménagé dans ses nouveaux locaux en septembre 2015 (coût du chantier : 40 millions d' $\in$ ).

Cette proposition suscite un vif émoi au sein de la communauté éducative à l'heure où celle-ci est confrontée à des atteintes à la laïcité et à une multiplication des actes de violence. La réponse à ses maux ne peut se trouver que dans le renforcement des liens existants entre services académiques et établissements scolaires afin de maintenir la proximité nécessaire entre élèves, parents, enseignants, agents et équipes de direction. Comment cela pourrait-il être possible dans cette nouvelle configuration ? Quelle écoute pourra avoir notre département auprès d'un interlocuteur géographiquement si éloigné ?

A la problématique évidente du manque de proximité de cette nouvelle organisation s'ajoute celle de l'augmentation des coûts de fonctionnement. En effet, pour administrer ce « super rectorat », le rapport préconise que le futur recteur soit épaulé par deux recteurs adjoints : l'un en charge de l'enseignement supérieur (vice-chancelier des universités) ; l'autre en charge de l'enseignement scolaire. Ce qui signifie donc trois recteurs au lieu de deux comme dans l'actuelle configuration. A l'heure où le gouvernement demande aux collectivités de réduire leurs dépenses, de telles propositions sont un non-sens évident.

La Région Occitanie, composée de 13 départements mêlant de vastes territoires ruraux comme c'est le cas notamment dans les Hautes Pyrénées, une douzaine de villes moyennes universitaires et deux métropoles, ne peut s'ørganiser qu'en tenant compte de ses spécificités et de son étendue unique. Un constat évident dont avait fait état le précédent rapport de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche intitulé « Quelle évolution de l'Etat

territorial pour l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche ? », et remis au Premier ministre Manuel VALLS au printemps 2015. Il y était préconisé de ne pas fusionner les académies d'Occitanie.

Le rapport Weil reconnaît cette spécificité puisqu'il admet que « l'objection principale que l'on peut formuler à l'encontre d'une fusion repose sur la difficulté à garantir la proximité indispensable aux accompagnements locaux dans ces territoires étendus ». Malgré cet aveu, le rapport considère que « les configurations spécifiques de ces régions académiques ne doivent pas remettre en question le principe de fusion ».

Considérant que l'avenir de la jeunesse et de notre système éducatif sont en jeu, et que les spécificités de notre Région et de ses treize départements nécessitent une organisation de proximité à laquelle nous sommes attachées, les élus du Conseil Départemental des Hautes Pyrénées réunis en assemblée plénière demandent au Gouvernement, comme les élus régionaux l'ont demandé le 16 novembre, par un voeu voté à la majorité :

⇒ Le maintien en proximité des effectifs des deux Rectorats sur l'ensemble des territoires de la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée.